



REGION DE BRUXELLES-CAPITALE - **COMMUNE DE FOREST**
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE - DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : **Place Saint-Denis**
Chaussée de Bruxelles 1 - 34
Chaussée de Neerstalle 1 - 38

Identité du demandeur : Collège des Bourgmestre et Echevins de Forest

Demande de : permis d'urbanisme

Objet de la demande : **Réaménager totalement les espaces publics du coeur de Forest en zone apaisée et partagée à 20km/h. - PU 27753**

PRAS : zones d'habitation

PPAS : **Le bien se situe dans le périmètre du plan particulier d'affectation du sol « PPAS N° 3 - CHANT DES GRENOUILLES »**

Le bien se situe dans le périmètre du plan particulier d'affectation du sol « PPAS N° 12 - ANCIENS ETANGS »

Motif principaux de l'enquête :

Rapport d'incidences - Art. 175/20 - MPP - Enquête de 30 jours

application de l'art. 147 du COBAT: demande soumise à rapport d'incidence (tous travaux d'infrastructure de communication introduisant une modification substantielle du régime de circulation du tronçon et (ou) du réseau environnant pour autant qu'ils ne soient pas visés par l'annexe A, à l'exception de modifications qui sont limitées à des améliorations à la circulation des piétons et des cyclistes)

Art. 175/15 - Projet soumis à RI au vu de l'Annexe B

application de la prescription particulière 25.1. du PRAS (actes et travaux ayant pour objet la création ou la modification de l'aménagement des voiries et itinéraires des transports en commun)

L'enquête publique se déroule :

A partir du 01/09/2021 et jusqu'au 30/09/2021 inclus

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : <https://urbanisme.irisnet.be/permis>

Le dossier est également consultable à l'administration communale au service URBANISME ENVIRONNEMENT sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02.348.17.21 / 26

Des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02.348.17.21 / 26

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus au plus tard le 30/09/2021, soit :

- par écrit à l'attention du : **Secrétariat de la Commission de concertation, chaussée de Bruxelles 112 - 1190 Bruxelles**
- à l'adresse e-mail : commissiondeconcertation@forest.brussels
- sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02.348.17.21 / 26 :

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la commission de concertation.

Le lieu et l'heure de passage seront déterminés ultérieurement.

L'ordre de passage du dossier en commission de concertation est disponible, sur demande, au service URBANISME ENVIRONNEMENT 15 jours avant la séance de la commission.

Fait à Forest,

le 16/07/2021

Par le Collège :
La secrétaire communale,
(s) Betty MOENS

Pour le Bourgmestre,
L'Echevin délégué,
(s) Alain MUGABO



Certificat d'affichage

Getuigschrift van aanplakking

Urbanisme Environment
Stedenbouw Leefmilieu

PERMIS D'URBANISME - PU 27753

Le soussigné certifie avoir affiché ce jour, conformément au COBAT et ses arrêtés d'application, l'affiche relative à la demande :

De ondergetekende bevestig aangeplakt te hebben, overeenkomstig de GBWRO en toepassingsbesluiten, het aanplakbiljet betreffende een aanvraag :

demandeur :

aanvrager : Collège des Bourgmestre et Echevins de Forest

bien sis :

Place Saint-Denis

goed gelegen :

Chaussée de Bruxelles 1 - 34

Chaussée de Neerstalle 1 - 38

A Forest - Te Vorst,

.....

